

Cornuz Family Team

Règlement du 10^e « Cornuz Rally Tour » du 22 avril 2023

Article 1 : généralités et déroulement

Le « 10^e Cornuz Rally Tour » est organisé avec le soutien et le partenariat du Team Trajectoire, de Mécatrotec SA à Romanel-sur-Morges, de Home Parquet Diffusion à Villars-Sainte-Croix, de Pascal Jaton Paysagiste à Assens, et de c'iMagine/LPTENT aux Reussilles.

Il se déroule en deux étapes, en Suisse, dans le canton de Vaud, le samedi 22 avril 2023 ; il est organisé en trois catégories distinctes.

La catégorie 1, appelée « Balade au Road Book », qui est nouvelle, est constituée d'un parcours d'environ 130 km avec un Road Book précis, sans surprises, pour se balader sans souci, et sans stress. Elle ne fait pas l'objet d'un classement.

La catégorie 2, dite de « Grand Tourisme », représente une balade d'environ 130 km également, avec de la navigation simple, et demande de résoudre quelques astuces pour atteindre l'arrivée (idem que les années précédentes).

La catégorie 3, de « Navigation », comporte environ 140 km avec des difficultés de navigation plus relevées (également idem que les années précédentes).

Les participants ont le choix entre les 3 catégories, qu'ils annoncent lors de leur inscription. Il n'y a pas d'épreuve de régularité et donc aucun chronométrage.

Dans les catégories 2 et 3, deux sous-catégories sont prévues : voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1999, et dès le 1^{er} janvier 2000.

Il s'agit dans les 3 cas d'une balade à vitesse normale, respectant intégralement la LCR, consistant en un parcours sur route ouverte, à respecter au moyen d'un « Road Book » (carnet de route), avec des contrôles de passage et, pour les cat. 2 et 3, des questions tout au long du parcours. Les voitures les plus anciennes ont un certain avantage pour le classement de ce concours (en cat. 2 et 3) qui se veut convivial, amusant et instructif. On peut y participer avec n'importe quel véhicule qui respecte la LCR intégralement. On peut y venir seul, à deux, ou en famille. Seul le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valable, **qui devra être présenté lors du contrôle administratif (nouveau).** Pour le navigateur, ce n'est pas obligatoire. Les enfants peuvent être navigateurs dès qu'ils ont l'âge de s'asseoir à l'avant du véhicule.

À noter que pour les équipages n'ayant jamais disputé ce type de rallye, il est vivement conseillé, la première fois, de s'inscrire en catégorie 1, et au cours « Road Book » proposé le jour de la balade.

Les rendez-vous et les horaires exacts et définitifs figureront dans les dernières instructions qui parviendront aux équipages inscrits, durant la semaine du rallye. Horaire provisoire : l'accueil officiel aura lieu dès 9h30 à la salle polyvalente de Villars-le-Terroir, près d'Echallens, dans le Gros-de-Vaud. Le bar sera ouvert également dès 9h30, avec boissons froides sans alcool et cafés/thés, ainsi que des sandwiches, croissants et pâtisseries, en vente aux participants et au public, à des prix raisonnables. Les vérifications administratives auront lieu entre 10h30 et 11h15 environ.

Pour ceux qui s'y intéressent, **un cours sur la manière de lire un Road Book** aura lieu vers 10h. Il durera environ 30 minutes. Les intéressés voudront bien s'inscrire à ce cours en cochant la case ad'hoc sur le **site du Cornuz Rally Tour, lors de l'inscription en ligne.**

Un briefing de départ, commun aux 3 catégories, sera organisé vers 11h15.

Les voitures s'élanceront dans l'ordre des numéros, toutes les 30 secondes, vers 12h00, selon l'horaire qui sera confirmé dans les dernières instructions. Le retour est prévu à Villars-le-Terroir en début de soirée.

Il sera interdit de parcourir l'itinéraire **total en moins de 4h30**. Il n'y aura pas de pénalités pour retard, mais le souper débutera à 19h00, et le contrôle de pointage d'arrivée fermera à cette heure-là.

Article 2 : prescriptions générales

Chaque voiture ne peut emmener que le nombre de passagers maximum prévu au permis de circulation. Le conducteur doit posséder un permis de conduire valable au sens de la LCR. Le véhicule doit être dûment immatriculé et également être conforme à la LCR. Les plaques de garage sont autorisées, les voitures de location également. Durant toute la manifestation, les équipages devront respecter de manière stricte les législations en cours dans les régions traversées, les dispositions du code de la route ainsi que les ordres et observations des représentants de la police et des organisateurs de la manifestation.

Article 3 : inscriptions

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ou d'un équipage sans donner de raison. **Les inscriptions sont ouvertes le 15 février 2023, midi.** Les délais d'inscription sont fixés au 31 mars 2023 (droits minorés) ou au 15 avril 2023 (droits majorés). Après cette dernière date, consulter les organisateurs, une négociation est toujours possible. Le nombre total de voitures inscrites ne pourra néanmoins pas dépasser 120. Au besoin, une liste d'attente sera instituée.

Article 4 : droits d'engagement et administration

Cet événement est une manifestation sur invitation; l'engagement est fixé à **frs 190.-** pour une voiture et deux personnes, et **frs 40.-** par personne en plus à bord, jusqu'au 31 mars 2023. Du 1er au 15 avril 2023, la finance d'inscription se monte à **frs 240.-** pour une voiture et deux personnes et toujours frs 40.- par personne en sus. Il est possible de ne participer qu'au souper et à la remise des prix, pour frs 40.- par personne. Les enfants dont l'âge se situe **en-dessous de 10 ans** ne paient pas comme personne supplémentaire dans les véhicules ou au souper. S'ils sont navigateurs, par contre, ils sont inclus dans la finance de l'inscription de l'équipage, qui reste à frs 190.-, respectivement frs. 240.-. Si un équipage fonctionne parallèlement comme bénévole (d'entente avec l'organisation), il bénéficie d'un rabais de

frs 40.-. Les membres du Team Trajectoire paient frs 170.- par voiture (30 frs par personne supplémentaire), et frs 130.- s'ils aident aussi à l'organisation.

Tout équipage inscrit empêché de participer peut annuler son inscription jusqu'au 31 mars 2023 et obtenir le remboursement du montant intégral de son inscription. Passé ce délai, sauf cas exceptionnel du ressort du jury, la finance ne pourra être remboursée qu'à raison de frs 100.- forfaitairement, quel que soit son montant initial. Le solde restera acquis à l'organisateur pour couvrir les frais engagés.

Si le rallye devait ne pas être organisé, la finance d'inscription serait remboursée intégralement.

Le montant se paie **au moment de l'inscription**, au compte Banque Cantonale Neuchâteloise, 2000 Neuchâtel, IBAN no CH70 0076 6000 1031 2126 7, au nom de Claude-Alain Cornuz, St-Aubin, **en mentionnant dans la rubrique « remarques » les noms des deux principaux équipiers.**

L'inscription n'est vraiment valable qu'une fois le montant réglé.

L'inscription se fait sur le site du CRT, www.cornuzrallytour.ch en respectant toutes les rubriques. Les équipages étrangers font de même, mais peuvent payer leur inscription sur place lors du contrôle administratif (en euros ou francs suisses) 1 franc = 1 euro.

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, il est possible de s'inscrire par téléphone au no + 41 79 439 45 69.

Une modification de l'inscription est possible jusqu'au moment du contrôle administratif y compris (changement de véhicule, d'un membre de l'équipage, etc.). A annoncer par mail, ou au numéro de téléphone mentionné ci-dessous, ou encore lors du contrôle administratif.

Exception: un changement de catégorie (Balade, GT ou NAV) ne peut plus intervenir après le 15 avril 2023 à 12h.

Secrétariat : Cornuz Rally Tour, chez Claude-Alain Cornuz, Fresens 2, 2024 St-Aubin

Tel + 41 79 439 45 69, adresse e-mail: cornuzrallytour@gmail.com

Le prix d'inscription comprend la mise à disposition d'un Road Book (ou carnet d'itinéraire), d'une ou deux carte(s) de contrôle, d'une plaque rallye qui devra être apposée à l'avant de la voiture ou derrière le pare-brise côté passager durant la manifestation, de numéros à coller obligatoirement en haut du pare-brise à droite (côté copilote) et en haut à droite de la vitre arrière (les cabriolets peuvent ne pas mettre le numéro arrière si décapotés). Le repas du soir et la remise des prix sont également compris dans cette somme. Ne sont pas compris: le ravitaillement et les boissons lors de l'accueil, les boissons durant la journée et au repas du soir.

Une partie du bénéfice sera versée à une association caritative qui sera représentée ou simplement présentée lors de la soirée de remise des prix.

Article 5 : contrôles et pénalités

La ou les feuille(s) de contrôle, remise(s) aux équipages au contrôle administratif, ou éventuellement lors du contrôle de passage entre les deux étapes, doivent être remplies dans l'ordre des numéros des cases, au stylo, sans rature aucune. **Certains contrôles de passage sont constitués de panneaux avec une lettre noire sur fond blanc posés sur des piquets blancs, que vous trouverez sur le bord de la route à droite, à reporter, comme le reste, sur la feuille de contrôle.** Les autres contrôles de passage valables sont : les réponses aux questions du Road Book, à inscrire dans les cases de la feuille de contrôle également, ou un contrôle de passage humain, avec tampon, qui sera apposé sur votre feuille de contrôle, toujours dans une case, ou encore un tampon ou une pince sans présence humaine.

Les CP de la catégorie 1 ne seront matérialisés QUE par des CP humains (tampon) ou des pinces. Pas de réponses à des questions ni relevé de panneaux lettres.

Les points de pénalités encourus sont les suivants (cat. 2 et 3) :

- 1) Contrôle de passage loupé, réponse fausse, ou réponse de trop, rature/surcharge, traces de crayon dans une case : **10 points**
- 2) Appel téléphonique à l'organisation pour retrouver sa route : **100 points par appel**
- 3) Arrivée avant le temps imparti à l'arrivée finale : **1000 points**

Lors de la 2^e étape, les points mentionnés au point 1 ci-dessus comptent double.

En cas d'égalité au classement, la voiture la plus ancienne, y compris en mois et jour de la première immatriculation, sera classée avant la ou les plus récente(s).

Par exemple : 2 voitures de 1968 sont ex-aequo, une immatriculée le 13 mars et l'autre le 15 juillet, avantage à la première.

Trois ex-aequo : une voiture est de 2014, une autre de 2003, une 3^e de 2008, avantage à la 2^e.

Pour la catégorie 1, il n'y aura pas de classement. 5 voitures seront tirées au sort pour un prix spécial.

Pour pouvoir participer au tirage au sort en cat. 1, il faudra avoir respecté tous les points de contrôle (qui seront au maximum de 7), avoir relié l'arrivée avant 19h00, et ne pas avoir parcouru la balade en moins de 4h30.

Article 6 : challenge TRR

Le Cornuz Rally Tour 2023 compte comme épreuve qualificative pour le « **Trophée des Régions Romandes 2023 (TRR)** » selon le règlement propre au dit challenge qui est joint au présent règlement.

La catégorie 1 « Balade au Road Book » du CRT ne compte pas pour ce trophée. Chaque équipage des catégories 2 et 3, participant aux deux épreuves, est classé d'office au TRR.

Pour le reste, se référer au règlement du TRR.

Article 7 : assurances

Chacun vérifie son ou ses assurances, circule et participe sous sa propre responsabilité à tout point de vue. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, incident ou cause semblable. Les dommages éventuels des participants entre eux se couvrent au moyen des assurances de chacun.

Par son inscription, le conducteur de la voiture, et par analogie, tout l'équipage, renonce à toute action en responsabilité de quelque nature qu'elle soit envers les organisateurs.

Article 8 : véhicules

Ils doivent être, en tout point, **conformes à la LCR**, sous la responsabilité du conducteur. Aucun contrôle technique ne sera organisé, les participants ne pourront donc pas invoquer une quelconque responsabilité de l'organisation.

Assistance technique: il n'y aura pas d'assistance technique cette année. Nous recommandons à chacun de s'affilier à une assurance dépannage.

Article 9 : remise des prix

Catégorie 1 : prix spéciaux par tirage au sort, voir plus haut.

Catégories 2 et 3 : des coupes et prix spéciaux, constitués pour la plupart de produits du terroir, récompenseront les concurrents. Les prix seront distribués selon les points de pénalité (respect du parcours) encourus par les participants. L'équipage ayant le moins de pénalités sera déclaré vainqueur, et ainsi de suite. Les points de pénalités seront multipliés par un coefficient d'ancienneté du véhicule (exemple : une voiture de 1969, coefficient de 1,69. Une voiture de 2003, coefficient de 2,03, etc.).

Il y aura ainsi 4 classements, à savoir :

- 1) Classement de la catégorie 2 Grand Tourisme, voitures immatriculées jusqu'au 31.12.1999 (prix pour le premier tiers au moins des équipages engagés et prix pour le premier équipage entièrement féminin)
- 2) Idem pour les voitures immatriculées dès le 1.1.2000
- 3) Classement de la catégorie 3 Navigation, voitures immatriculées jusqu'au 31.12.1999 (prix pour le premier tiers au moins des équipages engagés et prix pour le premier équipage entièrement féminin)
- 4) Idem pour les voitures immatriculées dès le 1.1.2000.

Pour les 3 catégories confondues, deux prix spéciaux seront en outre attribués en fonction du vote des autres participants. À savoir : la voiture la plus prestigieuse et la voiture la plus originale. La plus ancienne sera récompensée par le jury. L'équipage ayant parcouru la plus longue distance pour venir faire le rallye sera également récompensé par le jury.

Cette manifestation devant rester conviviale, les participants s'engagent à ne pas déposer de réclamation ou plainte concernant le classement envers les organisateurs et le jury. Le jury est composé de Sandrine Kaltenrieder, Bryan Kaltenrieder, Jessica Cornuz, Sylvain Cornuz et Claude-Alain Cornuz.

Article 10 : divers

Par le seul fait de leur inscription, les participants déclarent accepter intégralement le présent règlement.

Ils acceptent également que les images prises lors de l'événement puissent être utilisées par les organisateurs ce jour-là ou ultérieurement. Les organisateurs s'engagent, au cas où ils utiliseraient ces images, de le faire dans tout le respect dû à la personnalité de chacun.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement d'ici l'envoi des dernières instructions, ou d'édicter des prescriptions complémentaires dans le même temps. Ces modifications éventuelles auront le même caractère impératif que le présent règlement. L'interprétation du règlement est du ressort du jury. Un avenant urgent est encore possible jusqu'au départ de l'épreuve.

St-Aubin, le 14 février 2023

Le Cornuz Family Team